



## Calcul des heures mensuelle et supplémentaire

Par **marco\_old**, le **15/07/2007** à **11:57**

Je vous écris suite à un litige entre le service compta, mon chef de service et moi. Nous avons 2 façons différentes de voir le calcul des heures travaillées mensuellement, ainsi que sur celui des heures supplémentaires. Je voudrais savoir qui a raison??? Nous sommes sous la convention collective hôtellerie.

La mienne:

Je suis à 24h par semaine donc 104 par mois ( je ne travaille jamais les même jours ), ce qui importe c'est de faire les 24h00 par semaine et l'on ne calcule pas combien cela fait à la fin du mois, que cela fasse 102 ou 108h, je serais payé 104. Le calcul sera juste sur 52 semaines. Les heures supplémentaires se calculent par semaine. Je fait une semaine à 30h, j'aurais 6 h sup à la fin du mois, ou suivant le cas, on me les feras récupérer les semaines suivantes.

LA LEUR " ibis"

Je fais toujours 24 h par semaine, mais le plus important est que je totalise 104h entre le 1er et le 30 ou 31. Si j'ai un compte de 108h, j'ai donc 4 h supplémentaire. Le mois dernier, j'ai effectué une journée en supplément totalisant 31 h dans la semaine. Avec leur méthode de calcul, j'ai effectué 109h dans le mois, donc 5h sup. 2 h ont disparu !!!

Il en est de même tous les ans au moi de février, ou là, sans que cela ne pose de problème, on fait faire des heures en plus à tout le personnel pour avoir le nombre d'heures justes !!!